



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT



PRÉFET DE LA RÉGION  
AQUITAINE

# Agriculture, agroalimentaire et forêt :

**La nouvelle région  
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,**

**De la diversité  
Vers la complémentarité**



© Agreste Aquitaine  
"Aucune reproduction,  
même partielle, autres  
que celles prévues à  
l'article 41 de la Loi du 11  
mars 1957, sans  
autorisation écrite"

agriculture  
.gouv.fr  
alimentation  
.gouv.fr

Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Aquitaine





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT



PRÉFET DE LA RÉGION  
AQUITAINE

# Une nouvelle occupation du sol plus en rapport avec la moyenne nationale

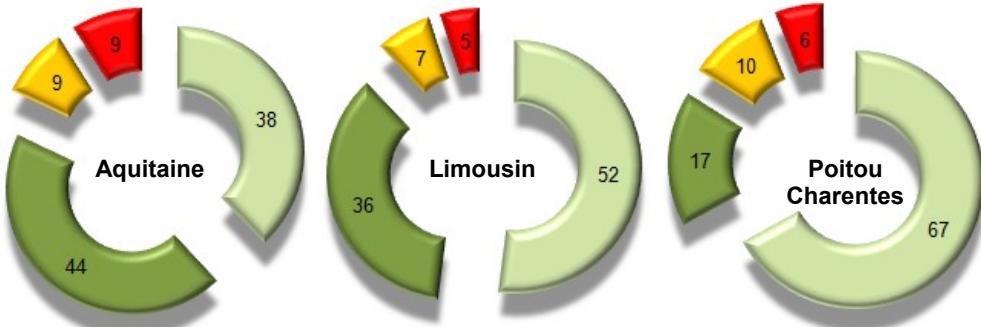


L'occupation du sol est fortement marquée par l'agriculture en Poitou-Charentes et dans une moindre mesure en Limousin, et la forêt en Aquitaine

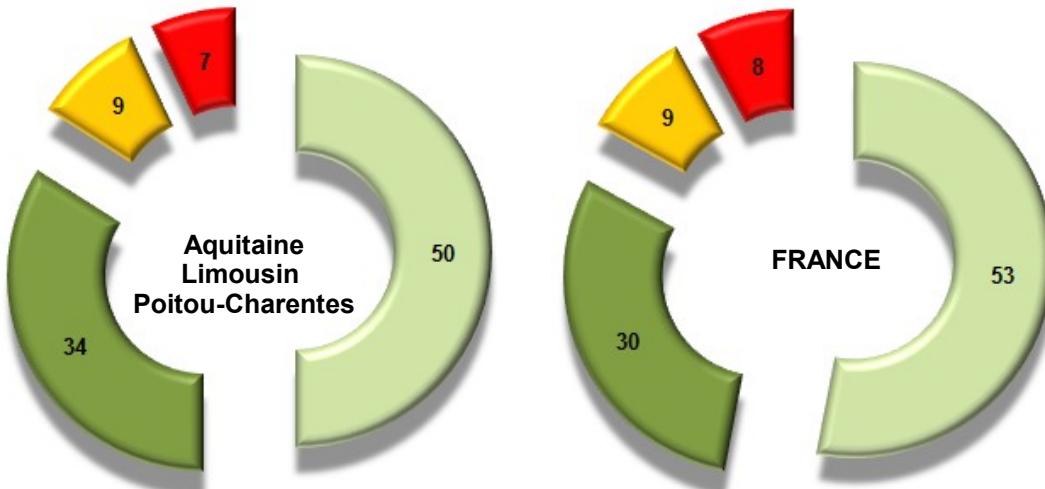
L'artificialisation est moins prégnante en Limousin en raison d'une démographie moindre

Cf. Insee-Analyse Aquitaine n°5 – Janvier 2015  
Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes :  
5,8 millions d'habitants en 2012

La nouvelle région, composée de **12 départements**, couvre une superficie de **8,5 millions d'ha**, soit 15,5 % du territoire national. Il s'agit de la plus vaste de France, devant la Guyane (8,3 millions d'ha).



L'occupation du sol en 2013, selon les régions



■ Agriculture ■ Forêt ■ Artificialisation ■ Autres

# Les assolements agricoles se rapprochent de la tendance nationale



Les assolements sont actuellement fortement marqués par :

- les **terres arables** en Poitou-Charentes
- les **surfaces en herbe** en Limousin,
- et les **cultures pérennes** en Aquitaine



L'assurement en 2013, selon les régions Source Agreste SAA



■ Terres arables   ■ Surface en herbe  
■ Cultures permanents

■ Terres arables   ■ Surface en herbe  
■ Cultures permanents



## 3<sup>ème</sup> région européenne pour la surface agricole derrière « Castille et Leon » (5,4 M d'ha) et l'Andalousie (4,4 M d'ha)

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION  
AQUITAINE

4<sup>ème</sup> région céréalière d'Europe, derrière les deux Castilles (León et Mancha) et Alsace-lorraine-Champagne-Ardenne,

Première place française et européenne en matière de **maïsculture** (avec un demi-million d'hectares),

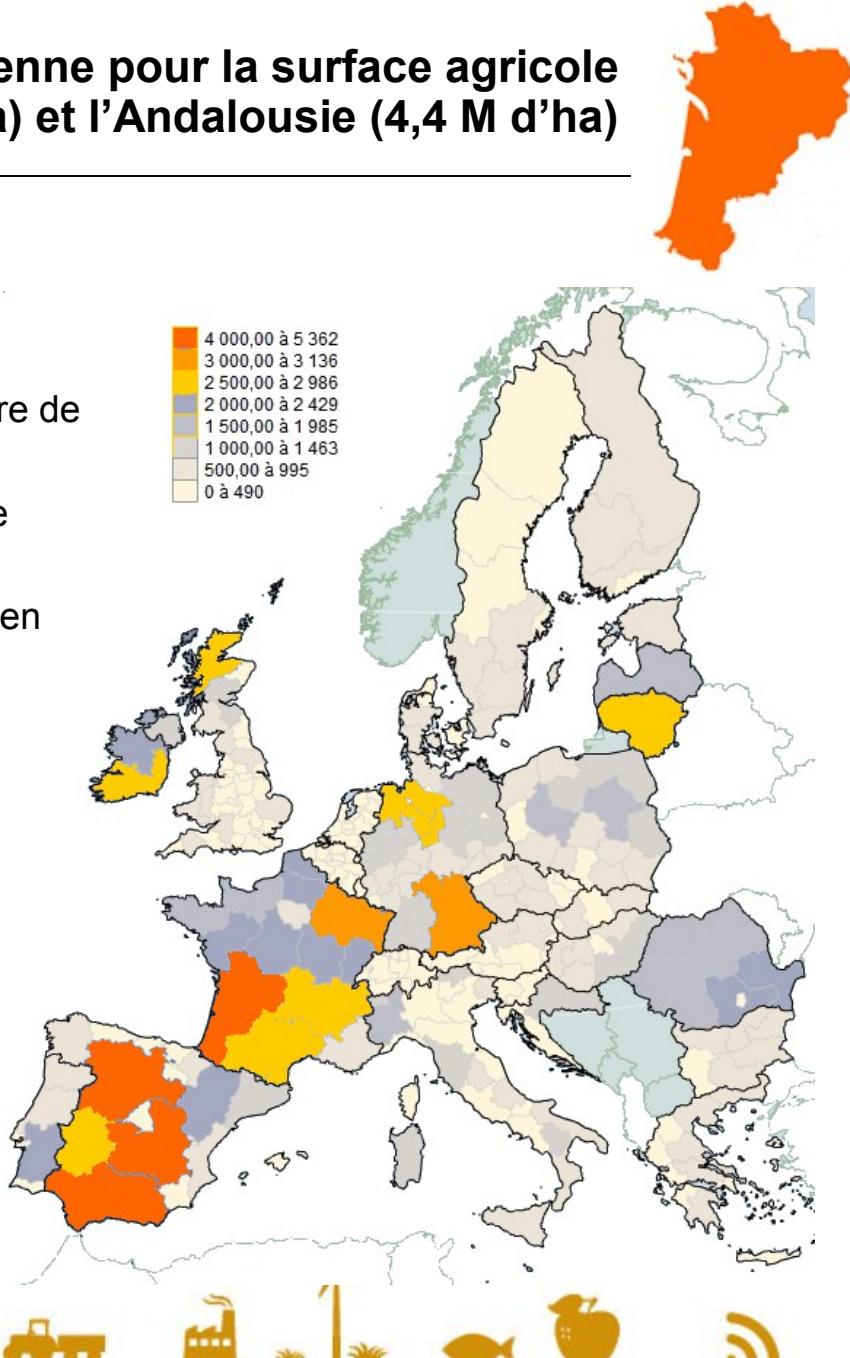
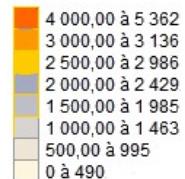
1<sup>ère</sup> région française et seconde place européenne (derrière l'Andalousie) pour le **tournesol**,

2<sup>ème</sup> **vignoble** français et 3<sup>ème</sup> vignoble européen en surface, derrière la Castille et Midi Pyrénées-Languedoc-Roussillon,

Compensant un cheptel laitier, faible celui des bovins allaitant se positionnera comme le 1<sup>er</sup> de France

Avec 1/3 du cheptel caprin et 1/4 du cheptel ovin national la région rejoint à la première place *ex aequo* Midi-Pyrénées-Languedoc Roussillon pour la valeur de production.

La volaille de chair ou grasse restera très présente (3<sup>ème</sup> région en valeur de production).



© Agreste Aquitaine  
"Aucune reproduction,  
même partielle, autres  
que celles prévues à  
l'article 41 de la Loi du 11  
mars 1957, sans  
autorisation écrite"

agriculture.gouv.fr  
alimentation.gouv.fr



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT



PRÉFET DE LA RÉGION  
AQUITAINE

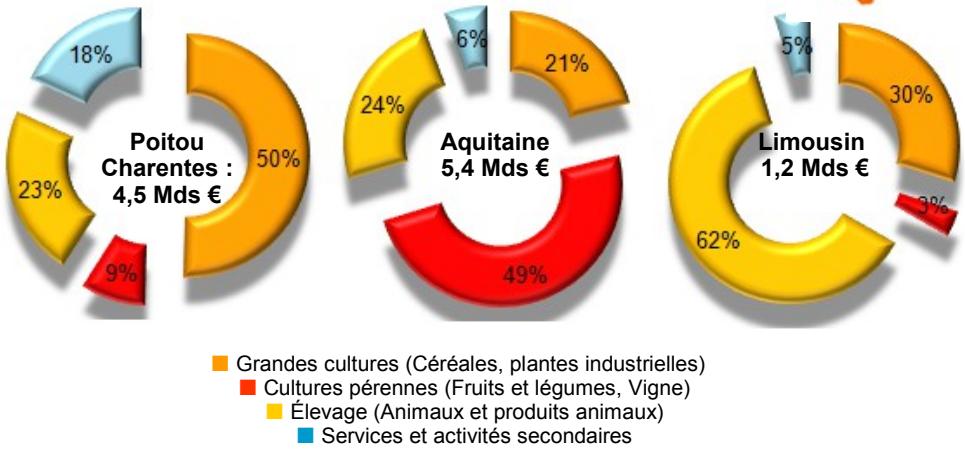
# Vers une économie agricole plus diversifiée



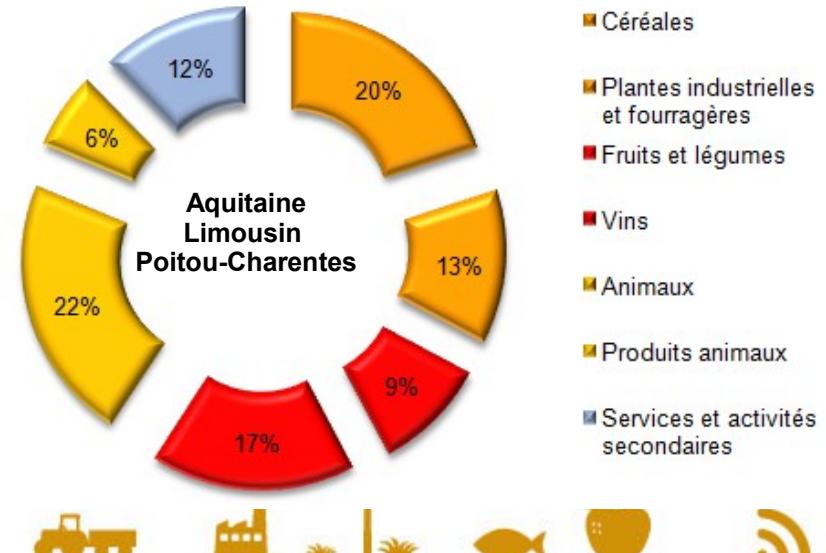
La spécialisation se traduit actuellement, par une prédominance de la **viticulture** en Aquitaine, de **l'élevage** en Limousin, des **grandes cultures** en Poitou-Charentes.

Dès lors, par région, la valeur de la production ne repose que sur la bonne santé d'une ou deux filière(s) réalisant à elle(s) seule(s) plus de la moitié du résultat régional annuel

Le regroupement rééquilibrera, de façon statistique, le poids des filières au sein de cette nouvelle économie agricole régionale



Répartition de la nouvelle valeur de la production





# Avec 11 milliards d'euros : L'émergence de la première région agricole européenne pour la valeur de sa production

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT



PRÉFET DE LA RÉGION  
AQUITAINE

Porté par les céréales et la vigne, la production végétale forme près de 60% de cette valeur (6,6 milliards d'euros en 2012).

Sur les 3,2 milliards d'euros de production animale, la viande bovine en absorbe près de 40%, devançant volaille et production laitière (respectivement 20% chacune).

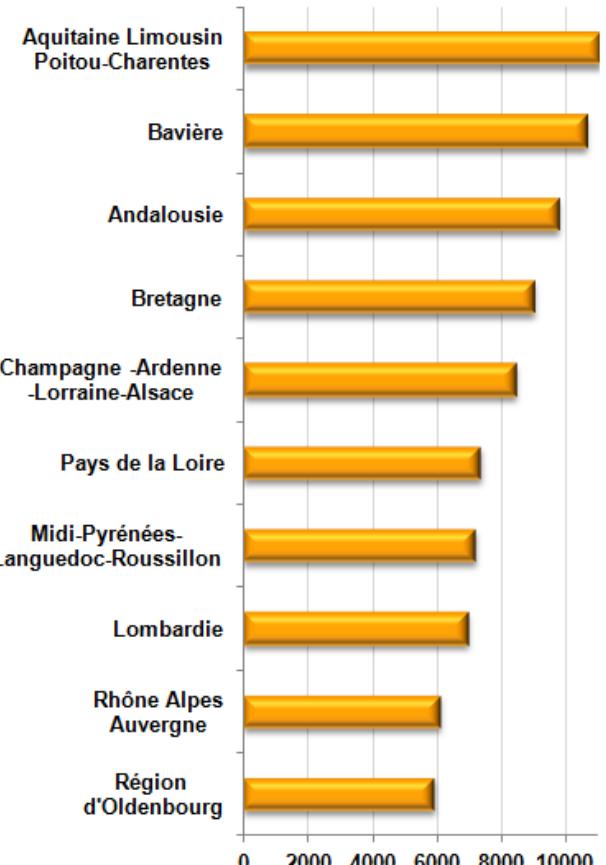
Travaux à façon et eaux de vie (Cognac, Armagnac) forment la quasi intégralité des 1,3 milliards d'autres biens et services agricoles

*Ce résultat représente à lui seul 15% du chiffre d'affaires de la Ferme France,*

- le quart de celui de l'Allemagne, de l'Espagne ou de l'Italie,*
- le tiers du Royaume Uni,*
- la moitié de la ferme hollandaise,*
- l'intégralité du CA de la ferme grecque,*
- le double de la Finlande,*
- le triple de la Bulgarie...*

© Agreste Aquitaine  
"Aucune reproduction, même partielle, autres que celles prévues à l'article 41 de la Loi du 11 mars 1957, sans autorisation écrite"

Les dix premières régions européennes pour la valeur de la production en 2012 – Source : Eurostat





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT



PRÉFET DE LA RÉGION  
AQUITAINE

# La première masse salariale agricole d'Europe



En 2012, dans les 271 régions européennes, la main d'œuvre agricole s'élève à plus de 10 millions d'Unités de Travail Annuel (UTA).

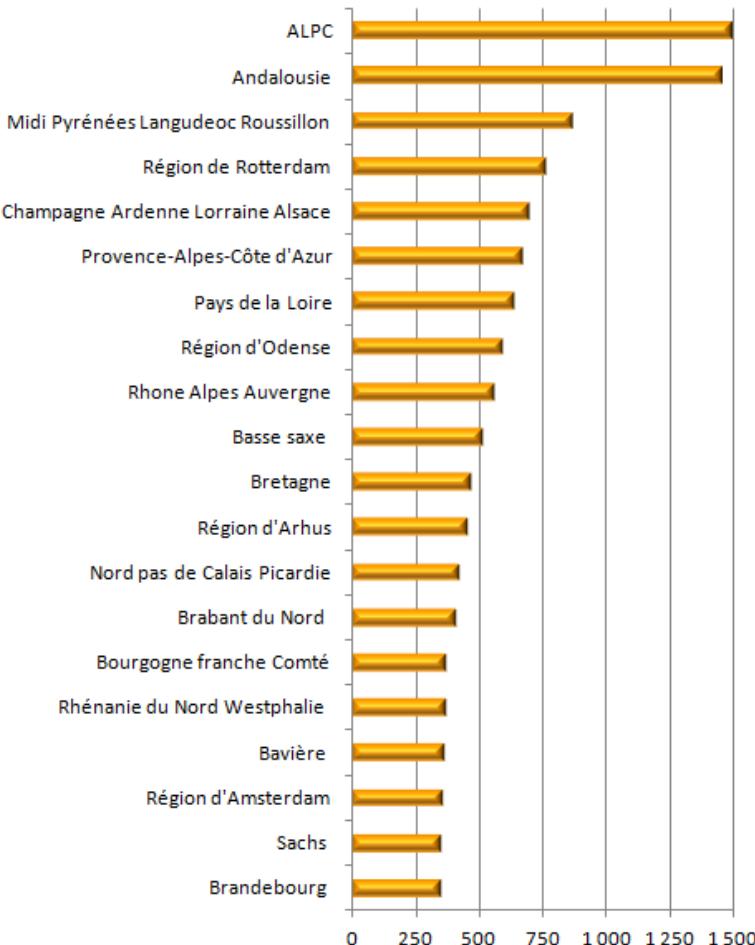
Avec près de **130 000 UTA**, la région «ALPC» se positionne au premier rang des régions françaises, au 18<sup>ème</sup> rang des régions européennes.

En Europe, la main-d'œuvre familiale demeure la clef de voûte de l'activité agricole. Le salariat extérieur pèse peu (**20%**).

Formes sociétaires et cultures pérennes, gourmandes en main d'œuvre, caractérisent ALPC. Le salariat extérieur (permanent et saisonnier) y est prépondérant (**60%**)

Selon Eurostat, pour la nouvelle région, les charges salariales s'élevait en 2012, à plus d'un milliard et demi d'euros dépassant légèrement celle versée en Andalousie

Un milliard et demi d'euros de masse salariale en 2012



© Agreste Aquitaine  
"Aucune reproduction, même partielle, autres que celles prévues à l'article 41 de la Loi du 11 mars 1957, sans autorisation écrite"



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT



PRÉFET DE LA RÉGION  
AQUITAINE

© Agreste Aquitaine  
"Aucune reproduction,  
même partielle, autres  
que celles prévues à  
l'article 41 de la Loi du 11  
mars 1957, sans  
autorisation écrite"

# La deuxième région pour la formation agricole



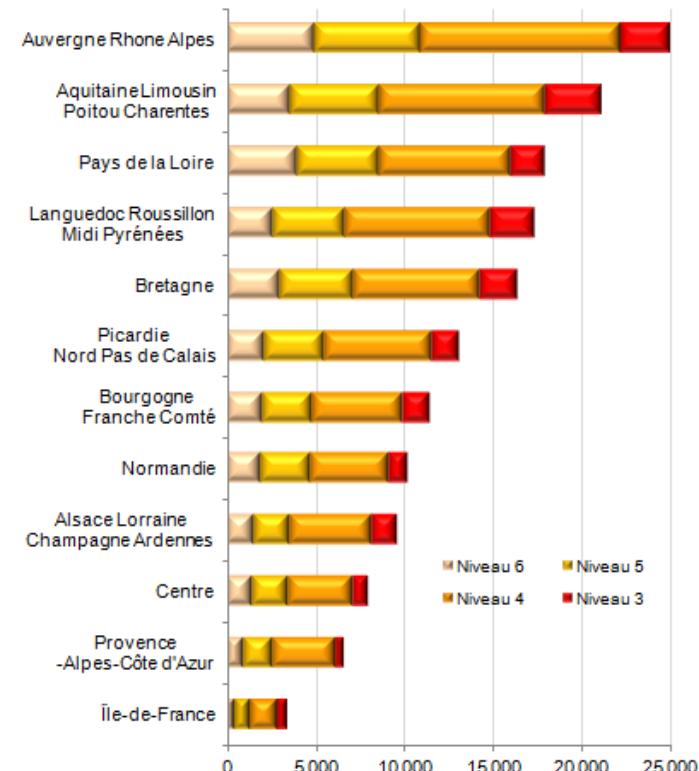
Au 1er octobre 2014, **21 000 élèves** sont inscrits en formation initiale agricole par voie scolaire, soit 13% des effectifs nationaux

Les formations de niveaux 3, enseignement supérieur, se distinguent pour la future région.

Elle positionne en termes d'effectifs comme de part relative, la région à la 1<sup>ère</sup> place avec 3 200 élèves, soit 15% de l'effectif total régional contre 11% en moyenne dans le reste de l'hexagone

- Des types d'enseignements différents et l'absence de statistiques ne permettent pas de comparaisons européennes

Les effectifs en formation initiale scolaire à la rentrée 2014.  
Source Base Scolagri



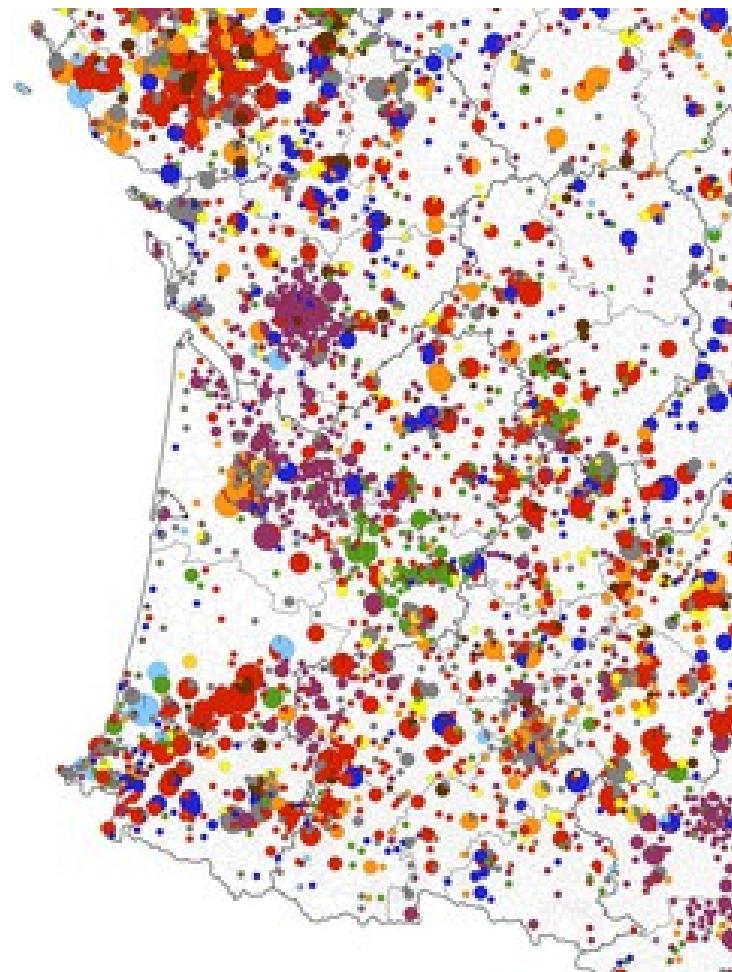


MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT



PRÉFET DE LA RÉGION  
AQUITAINE

# L'Agriculture : une filière amont adossée à un important secteur agroalimentaire (industries et commerce de gros)



© Agreste Aquitaine  
"Aucune reproduction,  
même partielle, autres  
que celles prévues à  
l'article 41 de la Loi du 11  
mars 1957, sans  
autorisation écrite"

# Vers une complémentarité de l'agroalimentaire



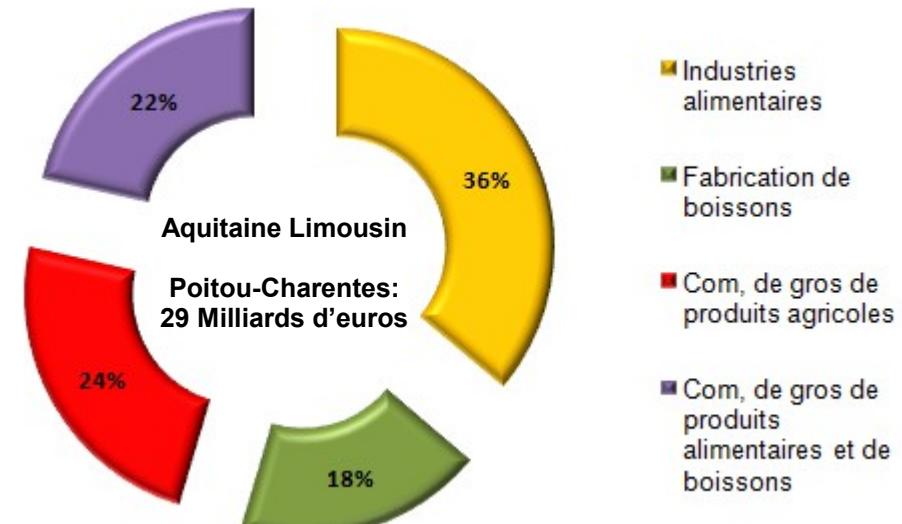
A l'image des productions agricoles, le secteur de l'agroalimentaire se caractérise actuellement, par une prédominance

- du **commerce de gros** (Négoce et coopératives céréalières) en Aquitaine,
- de **l'industrie des viandes** (abattoirs) en Limousin,
- de l'industrie des **boissons** (Cognac) en Poitou-Charentes.

Le regroupement rééquilibrera, de façon statistique, le poids des filières au sein de cette nouvelle économie agricole régionale, à savoir transformation et commerce de gros



Répartition du chiffre d'affaires par branche



- Industries alimentaires
- Fabrication de boissons
- Com. de gros de produits agricoles
- Com. de gros de produits alimentaires et de boissons



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT



PRÉFET DE LA RÉGION  
AQUITAINE

# 4ème région pour le chiffre d'affaires des IAA



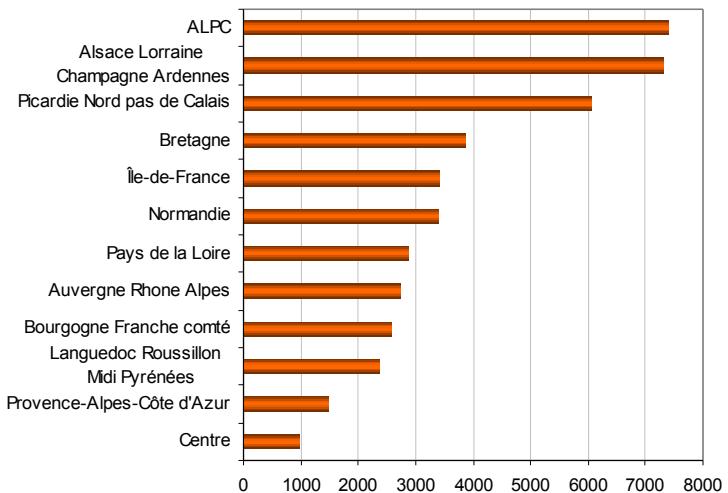
Au 1er janvier 2016, la fusion des 3 régions, le secteur de l'agroalimentaire (industrie et commerce de gros ) représentera :

- 10 000 établissements
- 49 000 salariés (soit 44 000 ETP)
- 29 milliards d'€ de CA,
- 7,5 milliards de Valeur ajoutée

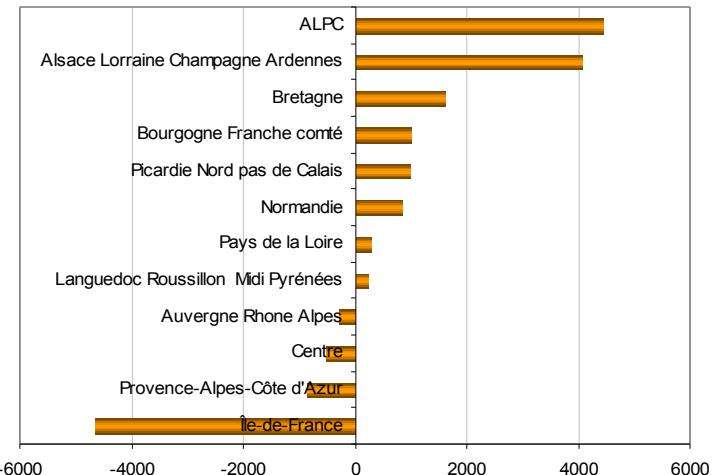
Le marché des IAA dans la future région se caractérise par une orientation à l'export très prononcée (Vins de Bordeaux et Cognac expliquent en grande partie ce phénomène)

- 7,5 milliards d'euros d'export sur un total France de 40 milliards
- +4,2 milliards de solde positif sur un total France de 7 milliards

La première région pour la valeur des exportations



La première région pour le solde du commerce extérieur IAA



© Agreste Aquitaine  
"Aucune reproduction,  
même partielle, autres  
que celles prévues à  
l'article 41 de la Loi du 11  
mars 1957, sans  
autorisation écrite"



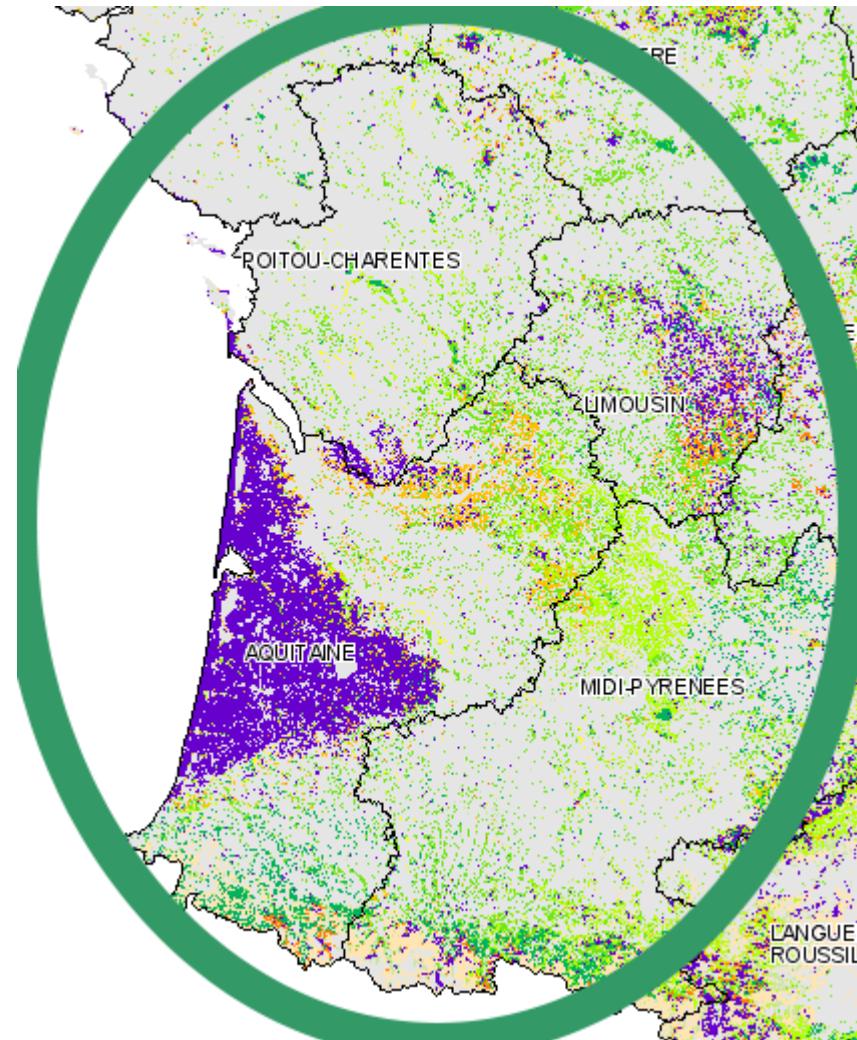
MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT



PRÉFET DE LA RÉGION  
AQUITAINE

# Le poids de la forêt et de la filière bois dans la future région

© Agreste Aquitaine  
"Aucune reproduction,  
même partielle, autres  
que celles prévues à  
l'article 41 de la Loi du 11  
mars 1957, sans  
autorisation écrite"





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT



PRÉFET DE LA RÉGION  
AQUITAINE

© Agreste Aquitaine  
"Aucune reproduction,  
même partielle, autres  
que celles prévues à  
l'article 41 de la Loi du 11  
mars 1957, sans  
autorisation écrite"

# La première région pour les surfaces boisées en France métropolitaine



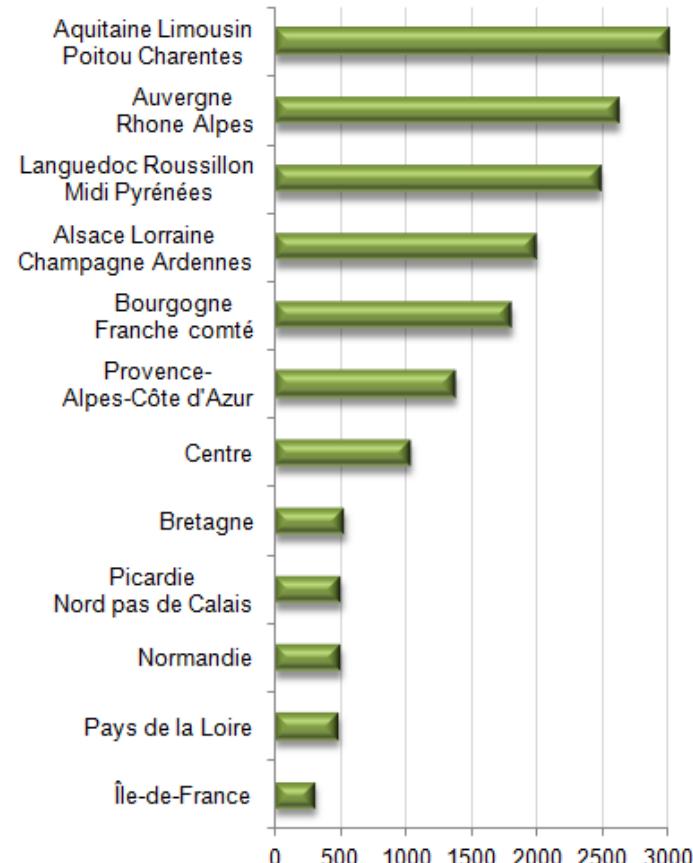
Avec **3 millions** d'hectares de surfaces boisées, les forêts représentent plus du tiers de l'occupation du sol (34% pour une moyenne nationale de 28%)

Ces forêts sont **privées** à plus de 90% et sont détenues par plus de 600 000 propriétaires

La future région se caractérise par une **complémentarité** des massifs :

- **Feuillus** au nord et à l'est (Poitou-Charentes, Limousin et Dordogne)
- un triangle **résineux** important au sud-ouest représenté par le massif des landes de Gascogne, composé d'environ 1 million d'hectares de pin maritime.

Les surfaces boisées par région en millier d'hectares  
Source Agreste – GrafAgri 2014





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT



PRÉFET DE LA RÉGION  
AQUITAINE

# La première région pour la production et la première transformation



La récolte de bois annuelle (**30% de la production métropolitaine**) représente 7 Mm<sup>3</sup> en Aquitaine, 2 Mm<sup>3</sup> en Limousin et 0,7 Mm<sup>3</sup> en Poitou-Charentes (source : Agreste 2013).

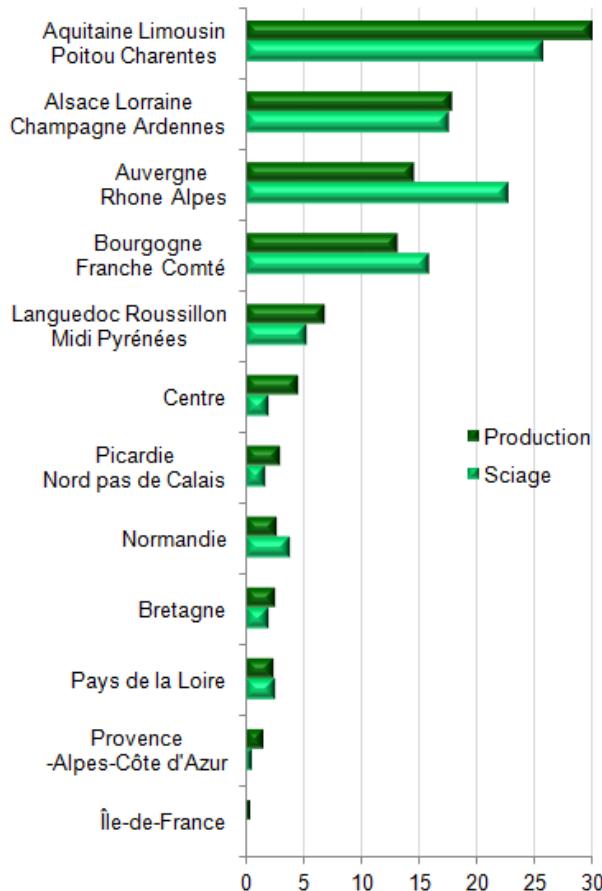
Les scieries, (**27% du volume national**) produisent 1,3 Mm<sup>3</sup> en Aquitaine, 0,4 Mm<sup>3</sup> en Limousin et 0,3 Mm<sup>3</sup> en Poitou-Charentes dont 90% de résineux (source : Agreste 2013).

## Une production de qualité:

Les deux tiers des sciages bénéficient d'une certification contre 29% dans le reste de l'hexagone, avec toutefois :

- 85% en Aquitaine
- 45% en Poitou Charentes
- 23% en Limousin

Part de la production et des sciages en % par région  
Source Agreste – EAB2013



© Agreste Aquitaine  
"Aucune reproduction, même partielle, autres que celles prévues à l'article 41 de la Loi du 11 mars 1957, sans autorisation écrite"



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT



PRÉFET DE LA RÉGION  
AQUITAINE

La réunion des trois régions représente pour la filière forêt-bois (de la production à la deuxième transformation) un chiffre d'affaires cumulé de **5 milliards d'euros**.

La future région se positionne au 2<sup>ème</sup> rang des régions **exportatrices** avec 1,6 milliards d'euros en 2013, au 1<sup>er</sup> rang pour le solde du CE (400 millions d'€) avec un taux de couverture de 1,22 contre 0,67 dans le reste de l'hexagone.

Elle rassemble **69 000 salariés** ( de la sylviculture à la commercialisation de gros – 22 000 en Poitou-Charentes, 8 000 en Limousin, 39 000 en Aquitaine).

Soit au total, 20% des emplois en France impliqués dans la filière.

© Agreste Aquitaine  
"Aucune reproduction,  
même partielle, autres  
que celles prévues à  
l'article 41 de la Loi du 11  
mars 1957, sans  
autorisation écrite"

agriculture  
.gouv.fr  
alimentation  
.gouv.fr

# Un poids économique et social majeur dans la filière forêt-bois française



Répartition des salariés du cœur de la filière par région

Source : Insee, Clap 2010

Champ : 8 segments de la filière, hors "commerce et transport intrafilière"

